



## Financement des formations sanitaires et sociales de niveau IV et V en Hauts-de France : **DU NOUVEAU EN 2017 !**

**Vous souhaitez devenir aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de l'intervention sociale et familiale, moniteur éducateur ou accompagnant éducatif et social ?**

**La Région Hauts-de France prend dorénavant en charge la totalité du coût de votre formation !**

### **C'EST-À-DIRE ?**

**Vous n'avez rien à déboursier** hormis les frais d'inscription au concours et les droits d'inscription à l'entrée en formation. La Région prend directement en charge votre formation auprès des instituts de formation situés sur le territoire des Hauts-de-France. Vous bénéficiez ainsi de la gratuité.

### **QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?**

- Les jeunes en poursuite d'études (ayant ou non le niveau Bac),
- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (indemnisés ou non / ou ayant un contrat de travail - à condition que le temps de travail et le temps de formation n'excèdent pas 151,67 heures mensuelles),
- Les élèves "doublants".

### **ATTENTION !**

Les titulaires d'un Bac + 2 et plus doivent respecter un délai d'un an entre l'obtention du dernier diplôme et leur entrée en formation. Sont exclus du dispositif : les personnes ayant un emploi, les titulaires d'un diplôme de niveau III et plus, obtenu depuis moins d'un an, les demandeurs d'emploi dont la formation est prise en charge par Pôle emploi.

### **COMMENT EN FAIRE LA DEMANDE ?**

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la gratuité, et connaître les démarches à effectuer, vous devez vous rapprocher de votre institut de formation.

---

#### **L'intervention de la Région Hauts-de-France**

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 a transféré aux Régions de nouvelles compétences en matière de formation professionnelle dont l'organisation et le financement du service public régional de formation professionnelle (SPRF).

Dans ce cadre, **les Régions doivent assurer pour toute personne cherchant à s'insérer sur le marché du travail l'accès gratuit aux formations professionnelles de niveau V et IV.**



generation.hdf



@GenerationHDF



regionhdf

**www.generation.hautsdefrance.fr**

**0 800 026 080**

Service & appel  
gratuits



Région  
Hauts-de-France